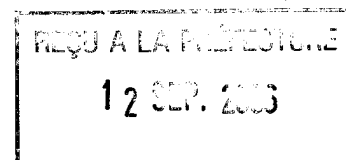


N° CP 6^e/06-06
Séance du - 8 SEP. 2006



PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2004, 2005 et 2006

Chapitre 204

Alimentation en Eau Potable (C012) - Assainissement (C013) Hydraulique du Vignoble (C015) - Electrification Rurale (C021)

La Commission Permanente du Conseil Général,

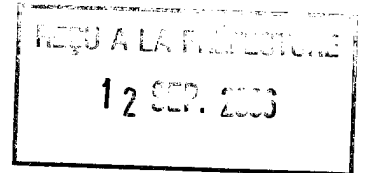
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2004/I - 603/1 du Conseil Général du 5 décembre 2003 relative au Budget Primitif 2004 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2005/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au Budget Primitif 2005 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/04 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 - Equipements Ruraux (C02),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux Programmes 2004, 2005 et 2006 d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement, d'Hydraulique du Vignoble et d'Electrification Rurale, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :
 - Programme 2004 : un montant de subvention de 7 100 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2005 : un montant de subvention de 5 300 € pour l'Alimentation en Eau Potable et de 113 785 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2006 : un montant de subvention de 17 935 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 355 916 € pour l'Assainissement, de 3 788 € pour l'Hydraulique du Vignoble et de 201 000 € pour l'Electrification Rurale.

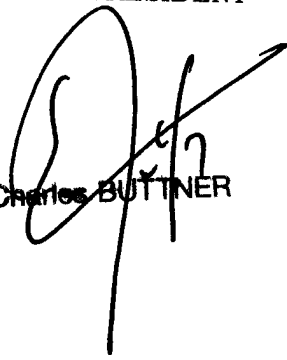
Les imputations seront les suivantes :

- 204/20414/61 pour le domaine de l'eau,
- 204/20414/74 pour l'électrification rurale.



Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **12 SEP. 2006**
Publication **15 SEP. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
désignation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions